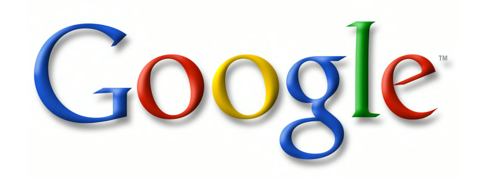


A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

EXPOSÉ

DE LA

DOCTRINE DE GERSON

SUR L'ÉGLISE.

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

LE 12 Août, 1868, A 4 HEURES DU SOIR,

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

LOUIS GIRARDEZ,

de Mandeure (Doubs).

STRASBOURG

IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1868.

N° 355

Digitized by Google

A MES PARENTS.

LOUIS GIRARDEZ.

Digitized by Google

A MONSIEUR CHARLES GOGUEL,

PASTEUR.

A MONSIEUR BOUTEILLER,

INSTITUTEUR.

A LA MÉMOIRE DE MONSIEUR GAUTHEY,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NORMALE DE COURBEVOIE.

LOUIS GIRARDEZ.

Digitized by Google

Le but de notre travail est déjà suffisamment indiqué par le titre qu'il porte. Nous ne voulons étudier Gerson que dans une partie de son activité, dans l'opposition systématique qu'il a faite à la cour de Rome, et dans les courageux efforts dont il s'est fait le héros pour réformer l'Église. Gerson n'est certainement pas un réformateur; cependant, par les coups terribles qu'il a portés à la papauté, on peut le considérer comme ayant préparé, en une certaine mesure, l'avénement du grand schisme du seizième siècle. Il est du devoir du théologien protestant de mettre au jour, après les avoir découvertes, les plus petites causes qui ont préparé ce grand fait, afin de démontrer que la Réformation n'a pas été une rupture violente, produite par quelques forcenés qui ont su bouleverser les masses par leur éloquence fougueuse, mais le couronnement d'une réforme lente, secrète en apparence, mais réelle, qui s'opérait depuis longtemps; l'épanouissement d'un germe qu'avaient planté, non-seulement Pierre de Bruys, Henri de Lausanne, Wyclef et Jean Huss, mais aussi des théologiens réputés très-orthodoxes de l'Église catholique.

Aperçu général de l'état de l'Église au moyen âge.

I.

Pendant tout le moyen âge, l'histoire politique de l'Europe se mêle tellement à l'histoire religieuse, qu'il est impossible de bien connaître la première, sans connaître la seconde, et sans se faire une idée plus ou moins nette de l'état moral de la société chrétienne à

Digitized by Google

cette époque. Nous ne voulons pas tracer un tableau complet de l'Église de cette période, nous nous contenterons d'esquisser en quelques traits ce qu'il est utile d'en savoir pour l'intelligence de notre sujet.

Dès l'origine, les ecclésiastiques ont dû être distingués du reste des citoyens, moins à raison de la dignité de leur état qu'en vertu de l'importance de leurs fonctions. Les nations chrétiennes ayant senti le besoin de les soulager d'une partie des obligations civiles, cette attention a insensiblement accoutumé ceux qui en étaient l'objet, à se considérer comme un corps distinct, qui ne tenait à l'État que par les biens temporels qu'il s'est cru de bonne heure en droit d'en exiger. A mesure qu'on leur a accordé plus de faveurs, ils se sont élevés au-dessus du reste de la société; les respects qui, de la religion à laquelle ils étaient rendus d'abord, ont rejailli sur ses ministres, et que la superstition leur a ensuite adressés directement, les ont accoutumés à se croire bien supérieurs au genre humain.

Depuis le jour où l'Église est devenue religion d'État, elle a revêtu un caractère de puissance et d'autorité. Le christianisme commence à se personnifier dans l'Église et celle-ci dans le clergé. S'unifiant avec l'Empire, elle s'en sert pour réaliser son orgueilleuse prétention de convertir le monde en quelques années, oubliant la marche plus lente, mais sûre, avec laquelle le royaume de Dieu devait se répandre dans l'humanité. Agissant pour ainsi dire de concert, puisque l'Église grandissait par l'État, et que l'État s'étendait par l'Église, cette union des deux pouvoirs ne tarda pas à amener une confusion que l'Église exploita à son profit,

Digitized by Google

car, agissant au nom de Dieu, elle était plus sûre de réussir que l'État, à cause de l'ignorance et de la barbarie du temps. Cet agrandissement matériel de l'Église au moyen du pouvoir temporel nous a toujours paru un triste anachronisme, qui devait avoir les conséquences les plus désastreuses. En effet, la société chrétienne, qui, d'après l'esprit de son fondateur, était appelée à se former progressivement, comme résultat du développement de la conscience chrétienne; l'Église, qui devait s'étendre à mesure que la doctrine du Christ serait librement acceptée par les âmes, l'Église, dis-je, se pose comme un fait; elle proclame son existence dans sa pleine et entière réalisation. Elle est, elle ne doit plus devenir, elle ne peut pas être autre chose que ce qu'elle est. Virtuellement, elle embrasse le monde entier; il ne s'agit plus que d'annoncer ce fait aux nations, et de le faire accepter par la force à celles qui voudraient résister: le *coge intrare* est le principal moyen de conversion. Tous les peuples chez lesquels l'Église établit son organisation ecclésiastique sont chrétiens ou du moins doivent l'être. Il semble que le royaume de Dieu ne soit plus un arbre appelé à grandir: semblable à celui de Jonas, il a crû en une nuit.

Le fait de cette existence *à priori* de l'Église, comme nous l'avons déjà dit, devait avoir de tristes résultats, et devait altérer l'essence de la religion en la matérialisant. Cette agglomération immense de peuples barbares au sein de l'Église nécessitait de nouveaux rites, car on ne pouvait retenir cette multitude ignorante que par la vue des pratiques extérieures, susceptibles de faire naître un attachement passionné au-

Digitized by Google

moyen des sens et de l'imagination; et la morale du christianisme devait être présentée d'une manière moins austère à des hommes entièrement adonnés à leurs penchants naturels. La vénération pour Dieu se change en vénération du culte, et l'attachement pour la forme fait disparaître le fond. La vie religieuse s'affaiblit, et le peuple, entièrement soumis au prêtre, ne voit plus la divinité qu'à travers le sacerdoce.

Cet état d'appauvrissement religieux n'eût sans doute pas duré longtemps, si la hiérarchie ecclésiastique n'avait jamais eu entre les mains qu'un pouvoir spirituel; mais outre cette autorité, elle en possédait une autre qui est devenue féconde en désordres civils, et qui, pendant tout le moyen âge, a été une source perpétuelle de troubles pour l'Europe entière. Nous voulons parler du pouvoir temporel. Nous ne voulons pas, dans cette courte esquisse, retracer l'origine de ce funeste pouvoir, ni les causes qui en ont favorisé le développement. Il nous suffit de constater un fait purement historique, c'est que, du moment où la papauté fut devenue une puissance politique, elle a cherché à dominer d'une manière absolue, et pour arriver à son but, elle n'a suivi le plus souvent que les règles vulgaires de la politique. Pour justifier ses empiétements sur la juridiction civile, l'Église imagina un principe qui devait finir par la rendre maîtresse de tout. « En vertu du pouvoir des clefs que Dieu a donné à son Église, celle-ci doit prendre connaissance de tout ce qui est péché, afin de savoir si elle doit remettre ou retenir, lier ou délier. Or, dans toute contestation juridique, il y a un péché, puisqu'il y a une cause in-

juste. L'Église a donc le droit de connaître tous les procès et de les juger. » Ces prétentions n'ont été que trop réalisées, mais elles devaient s'élever encore beaucoup plus haut. Pour donner une idée du but qu'elles désiraient atteindre, nous citerons un passage de la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII. «Ne pas convenir, dit-il, que le glaive temporel est dans la main de saint Pierre, c'est ne pas connaître la Parole de Dieu. L'institution des puissances de la terre appartient à la puissance ecclésiastique, et c'est à elle à juger leur conduite. C'est ainsi que s'accomplit la prophétie de Jérémie touchant l'Église : « Je t'ai élevé aujourd'hui sur toutes les na-« tions » (Jérémie, I, 10). Nous déclarons donc qu'il est absolument nécessaire pour le salut de croire que toute créature humaine est sujette du Pontife romain. » Cette omnipotence papale fut à peu près consommée sous Grégoire VII, et soutenue admirablement pendant deux siècles par ses successeurs. Cependant les violences de la cour de Rome devaient finir par ouvrir les yeux aux nations. La société étouffait, si je puis dire ainsi, sous la double étreinte dont elle était enlacée. Au commencement du quinzième siècle, une puissante aspiration à la liberté civile et à la liberté de conscience se manifeste partout. La papauté perdait son prestige autant par les 70 années de la captivité de Babylone, que par les années de schisme pendant lesquelles on vit deux ou trois papes s'excommunier et se reprocher les vices les plus scandaleux. Les âmes chrétiennes gémissaient à la vue de ce triste état de l'Église ; tout le monde demandait une réforme : la période des grands conciles s'ouvrit.

Digitized by Google

II.

La monarchie universelle, ou la théocratie de la papauté, ne s'est pas développée sans produire de nombreuses réactions. De tout temps, il y a eu des hommes qui ont compris la nature et l'influence du christianisme autrement que l'Église romaine ne le faisait. Dans le principe, l'opposition ne se fait entendre que par des voix isolées. Mais à mesure que le sceptre de Rome s'appesantit sur la société civile, l'opposition devient plus générale. La voix de Wyclef a plus de retentissement que celles de Claude de Turin, de Pierre de Bruys, et la réforme des Hussites retentit plus au loin que celle provoquée par Wyclef.

Dans le soulèvement des esprits contre l'ambition et le désordre des papes, soulèvement qui était presque général à l'époque du grand schisme, il faut distinguer deux tendances : d'une part il y a la réaction évangélique, qui, désirant le retour à la pure doctrine de l'Évangile, attaque tout le système romain, l'organisation hiérarchique, aussi bien que l'échafaudage dogmatique ; de l'autre, il y a la réaction catholique, c'est-à-dire le besoin de réforme qu'éprouve l'Église catholique elle-même, et l'opposition qu'elle fait à l'ultramontanisme qui soutenait les prétentions exorbitantes de la papauté. J'appelle cette réaction *orthodoxe* en tant qu'elle a pour principe de ne rien changer à la constitution et à la dogmatique de l'Église. Elle

Digitized by Google

n'est pas radicale comme l'autre, elle ne sort pas de la même source, c'est-à-dire du malaise religieux occasionné par le péché. Cependant cette réforme, bien qu'elle fût incapable de satisfaire les consciences, a été systématique en déclarant hautement ce qu'elle voulait : limiter le pouvoir absolu des papes, proclamer sa faillibilité, établir la supériorité des conciles sur la papauté, et donner à l'Église un clergé plus instruit et plus vertueux.

Tout cela ne suffisait pas, il est vrai; cependant c'était un pas de fait, qui devait rendre le travail moins difficile aux esprits plus hardis et plus convaincus qui ont entrepris la grande réformation.

Pendant tout le moyen âge, la France a été la nation qui a su le mieux conserver son indépendance vis-à-vis de la cour de Rome. Fidèle à son esprit d'opposition, c'est elle qui a joué le plus grand rôle dans les conciles du quinzième siècle, et qui a le mieux formulé les principes de la réforme qu'on voulait atteindre. L'esprit de l'Université de Paris se personnifie dans l'activité et le courage de son chancelier, et l'esprit de la réforme catholique trouve sa pleine et entière expression dans les vues que cet homme éminent a exposées sur l'Église et le pouvoir des papes.

Définition de l'Église. — Son essence et son organisation.

L'Église est la société de tous les fidèles : divinement instituée par Jésus-Christ, qui en est le chef et le monarque, elle a pour base la foi évangélique, et pour but

Digitized by Google

le devoir de travailler à la sanctification des âmes et de les conduire à la vie éternelle. Dans son ensemble, elle représente *le corps mystique de Christ,* son fondateur, et le lien qui l'unit à lui est le même que celui qui existe entre deux époux. Cette Église possède un germe de fécondité qui la porte à s'étendre ; elle n'a qu'une origine, elle ne connaît qu'une demeure, et elle conserve la sainteté comme une fidèle épouse. En donnant cette définition, Gerson savait bien qu'elle n'était pas applicable à l'Église de son temps ; aussi, sentant la différence énorme qui existait entre la réalisation du fait et la définition du principe, il dit : « Si l'on me demande de quelle Église je veux parler, je répondrai que c'est de celle qui, à l'exemple du Seigneur, méprise les biens temporels, et garde les fondements de la foi de la primitive Église ; de celle qui possède la sainteté et la traduit au dehors par la pureté de ses mœurs, qui combat toujours et partout le péché, et cherche à le détruire. C'est la plus sublime de toutes les organisations sociales fondées par Jésus-Christ, puisqu'elle est la réunion d'un peuple spirituel et qu'elle doit se perpétuer jusqu'à la fin des siècles[1]. » Le principe vivifiant de l'Église est Christ lui-même ; il lui communique son esprit, qui la revêt de toutes les vertus chrétiennes, et lui donne toutes les qualités voulues et nécessaires pour former une harmonie complète par l'union et l'accord parfait de la forme avec la partie organique et vitale.

Christ, étant le divin fondateur et le monarque de l'Église, est aussi l'auteur de son *organisation.* Ici,

1. *De modis uniendi et reformandi Ecclesiam.* T. II, 163.

Digitized by Google

Gerson entre tout à fait dans le dogme catholique. Laissant de côté le fait historique du développement de la hiérarchie de l'Église, il prend cette hiérarchie telle qu'elle existe; seulement, en scolastique habile, il en prouvera adroitement l'origine divine.

L'existence de l'Église comme corps organisé, étant un fait aussi réel que celle de toute autre société civile, quel doit être son gouvernement? Ce sera la *Politeia ecclesiastica*. Il y aura une puissance juridique et administrative, une hiérarchie complète et permanente, qu'aucune puissance humaine ne peut détruire. Les monarchies civiles passent; elles changent, ou elles sont détruites, mais le gouvernement de l'Église se perpétuera comme l'Église elle-même. Les ordres hiérarchiques, étant d'institution divine, existent indépendamment de ceux qui en sont revêtus; c'est par leur moyen que Christ communique la vie spirituelle.

Les parties essentielles de la société chrétienne, quant à son gouvernement et à son organisation, sont la *Papauté*, le *Cardinalat* et l'*Archiépiscopat*. Si un seul de ses ordres était enlevé, l'Église ne serait plus entière, elle ne serait plus telle que Christ l'a instituée, et en supposant que le Pape se séparât des pouvoirs inférieurs, ce qui resterait ne serait plus l'épouse du Seigneur[1].

Ce système de gouvernement, cette *Politeia ecclesiastica,* n'est pas l'œuvre de la société chrétienne. Elle n'aurait jamais eu le droit de s'organiser de la sorte, et d'établir pour son administration les différentes di-

1. *De potestate ecclesiastica*. T. II.

Digitized by Google

gnités qui la régissent: l'institution est toute divine, et il n'est permis ni au Pape ni à une autorité quelconque d'y apporter le moindre changement. Il est vrai qu'immédiatement après les apôtres, tout n'existait pas comme aujourd'hui; mais Christ avait semé dans l'Église primitive la semence des différents ordres ecclésiastiques, qui ont dû se développer aussi naturellement qu'une plante dans l'ordre de la nature[1].

L'organisation de l'Église est plus parfaite que celle d'aucune autre société, car elle renferme trois formes de gouvernement: la *Monarchie*, personnifiée dans la personne du Pape; le gouvernement *aristocratique* représenté par le Collége des cardinaux, et enfin la *Timocratie*, ou gouvernement parfait résultant de tout l'ensemble, et représentée par le Concile. — Après l'exposition de ces principes, Gerson, sentant bien que la contrainte appartient de droit à tout gouvernement, recommande à l'Église d'exercer un pouvoir paternel, plein de liberté chrétienne, de peur de se laisser aller à la tyrannie comme les princes séculiers. Mais la recommandation est tardive et superflue; le principe est posé, il suivra la marche régulière de son développement. Ce triple pouvoir que Gerson considère comme la perfection d'un gouvernement, ne pouvait exister longtemps dans la forme idéale qu'il aurait voulu lui faire revêtir. La monarchie absolue devait absorber l'autorité représentative, et nous verrons dans la suite notre auteur combattre dans ses conséquences ce qu'il vient d'établir comme un principe.

---

1. *De unitate Ecclesiæ*. T. II, 128.

Digitized by Google

Unité de l'Église.

Le premier caractère de l'Église, dont l'éminent chancelier vient de nous expliquer l'essence et l'organisation, devait être l'unité. Cette unité découle immédiatement de la définition : Jésus-Christ n'a pas fondé deux églises, il n'en a fondé qu'une. Il est impossible que cette société chrétienne puisse souffrir aucune division, car elle doit avoir extérieurement un gouvernement parfait, une forme, une organisation toute faite, au moyen de laquelle elle doit représenter le corps mystique du Sauveur.

On peut dire que cette grande idée de l'unité de l'Église domine toute la théorie ecclésiastique de notre auteur. Aussi le schisme est-il pour lui une source de poignantes douleurs; il ne tarit pas en lamentations quand il pense au déchirement de l'épouse de Christ. De là vient aussi qu'il ne recule devant aucune violence, quand il parle du moyen de faire cesser ce triste état de choses. « Voici, dit-il, la cité de l'Église qui était pleine de peuples, est maintenant assise solitaire. Il n'y a personne qui la console, il n'y a personne qui cherche à la fortifier. Tous ses amis la méprisent, parce qu'elle leur prêche la pauvreté, qu'elle leur défend l'avarice, et qu'elle leur recommande la sainteté. » Il parle évidemment de l'Église idéale, semblable à celle des premiers siècles, à celle qu'il désirait faire revivre. « O douleur! s'écrie-t-il, elle est foulée aux pieds par les tyrans, les séditions la désolent; ne trouvera-t-on pas de remèdes pour cette sainte épouse? Telle est la ques-

Digitized by Google



tion que je cherche à résoudre depuis ma jeunesse[1]. — L'unité de l'Église est empêchée par la discorde de ses fils, qui, semblables à des membres pourris, pèchent contre Dieu. Ce n'est que par l'humilité et la prière, et par l'intervention du secours de Dieu que le schisme pourra cesser[2].»

« C'est le besoin de commander, c'est la soif de pouvoir, qui a produit cette rupture empoisonnée et qui a jeté partout la confusion. O Christ! toi qui es notre salut, la source d'où découlent tous les dons spirituels, tu es l'unique chef de l'Église, tu es invariable, éternel et toujours le même. Cependant, sachant que tu devais remonter vers ton père, tu as laissé comme une seconde tête à ton Église, tu as laissé ton vicaire sur la terre, et voilà que deux chefs viennent diviser le troupeau! — L'Église de Dieu est une, elle recherche cette unité aussi naturellement que la matière recherche sa forme, et l'imperfection la perfection[3]. Toute chose demande à être une, de là cette tristesse quand il y a rupture, quand il y a séparation. Plus qu'aucune autre chose dans le monde, l'Église a horreur de la division puisqu'elle représente le corps mystique de Christ. Elle est la cité sainte, le royaume de Dieu, la hiérarchie céleste. Elle existait déjà avant la venue de Jésus; c'est pour en rassembler les membres dispersés qu'il est mort. »

Puisque tel est le caractère essentiel de la société chrétienne, il est de son devoir en tout et partout de

1. *De modis uniendi.* T. II, 123.
2. *De unitate ecclesiastica.* T. II.
3. *Propositio facta coram anglicis.* T. II.

Digitized by Google

travailler à son union, et il n'y a aucune autorité sur la terre ou dans le ciel qui puisse l'entraver dans cette œuvre de paix. Tous les chrétiens doivent s'unir dans un suprême effort pour rétablir l'unité, sans considérer les maux qui peuvent en résulter pour certains particuliers; les droits, vrais ou prétendus, de ceux qui veulent se maintenir sur le trône papal, doivent être mis de côté, car ce n'est pas une affaire de juridiction ou de droit positif. « Oublions les choses passées, avançons-nous courageusement vers l'avenir, ne nous perdons pas en vains regrets, en demandant comment et par qui l'Église est tombée dans l'abîme, mais quels sont les moyens les plus efficaces pour l'en retirer. En pareil cas, la partie doit se sacrifier au salut de tous. Si quelqu'un veut faire de l'opposition, sous le prétexte qu'il est lésé dans ses droits, on doit lui répondre: Tu te dois à l'Église, si tu te nommes ministre de Dieu; pour rétablir le règne de la paix et éviter le scandale, tu dois savoir sacrifier ta vie, à plus forte raison ta dignité présente, en recherchant les choses qui sont de Christ, non pas dans un intérêt charnel, mais dans un but spirituel.

Voici les principes qui doivent servir de base au rétablissement de cette sainte union: Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Si Dieu a donné à ses serviteurs d'exercer une certaine autorité dans son Église, ils doivent le faire pour l'édifier et non pour la détruire. — Nous ne pouvons rien contre la vérité. La charité, la paix et l'union doivent être les mobiles de la hiérarchie ecclésiastique. Le bon pasteur doit donner sa vie pour sauver ses brebis. — Ce qui a été institué dans

Digitized by Google

un but de charité ne doit pas faire la guerre à la charité.

La restauration de l'unité de l'Église devant se faire à tout prix, il s'ensuit que s'il y a des papes schismatiques qui ne veulent pas céder, on les déposera. Si la déposition ne réussit pas, il faudra user de ruse, les corrompre, si possible, les emprisonner et même les mettre à mort[1]. Gerson, remarquable par la douceur de son caractère, a dû faire un peu violence à sa plume, quand il a écrit ces paroles, et la force de ce langage nous explique jusqu'à un certain point le silence qu'il a gardé lors de la condamnation de Jean Huss. D'un autre côté, elles sont une preuve de la douleur qu'il éprouvait à la vue du désordre religieux de son temps, et en même temps elles attestent la puissance qu'excitait en lui l'idée pour laquelle il combattait.

Universalité de l'Église.

La doctrine que Gerson vient d'exposer avec tant de force et de formuler avec tant de netteté, laisserait tout à fait sa pensée dans l'obscurité et ne nous donnerait guère que la certitude d'un particularisme romain, s'il ne faisait suivre l'unité de l'Église d'un autre attribut corrélatif qui est *l'universalité*.

Ici, nous abordons ce qu'il y a vraiment de beau, de spirituel et d'évangélique dans le système ecclésiastique du savant prélat. Pour y arriver, il a dû faire un peu violence à son nominalisme. Après avoir lu le dévelop-

1. *De unitate ecclesiastica.* T. II.

Digitized by Google

pement de sa doctrine, on ne peut guère lui refuser d'avoir entrevu l'Église invisible, d'avoir admis la réalité d'une Église spirituelle, de la vraie communion des saints. En effet, il affirme que la grande unité ecclésiastique ne consiste pas simplement dans l'ensemble des soi-disant chrétiens groupés sous la domination du Pape. De peur de décolorer sa pensée sur ce sujet, nous citerons ses propres paroles : «*Notemus ergo, sine processu longiori, quod multæ sunt connexiones in corpore mystico Ecclesiæ. Una est enim charitatis; et ita soli habentes charitatem dicuntur vere membra Ecclesiæ; alii quantumcumque fideles sunt velut membra præcisa, arida et emortua, immo sunt proditores domini sui nec de familia ejus. Alia est unitas, in donis naturæ, sicut omnes homines connectuntur in intellectu et ratione. Alia est unitas in simili participatione sacramentorum et præsertim in unitate Baptismatis, in qua unitate connectuntur omnes qui Baptisma rite susceperunt*[1].» Cette distinction importante des différents membres de l'Église prouve que Gerson a su distinguer entre les chrétiens de nom et de fait. Il va plus loin. Les premiers forment l'Église universelle, qui renferme indistinctement tous ceux qui croient en Jésus-Christ, hommes, femmes, pauvres ou riches, soit Grecs, soit Latins, soit Barbares. C'est de cette Église que Jésus seul est le chef, et non le Pape, qui n'est que le vicaire de Dieu. Les évêques, les prélats, membres de cette Église (il suppose que plusieurs ne le sont pas), ne doivent se distinguer du reste des fidèles que par les fonctions par-

1. *De auferibilitate Papæ.* T. II, 221.

Digitized by Google

ticulières qu'ils exercent pour l'édification des âmes. Par la foi de cette Église, tout homme peut être sauvé, même s'il n'y avait point de Pape sur la terre. C'est en elle que se trouve la véritable foi; c'est elle dont on peut dire qu'elle ne peut faillir, qu'elle ne peut souffrir de schisme, et qu'elle ne peut être entachée ni d'hérésie ni de péché. En elle, tous les fidèles sont un en Christ. Cette Église universelle n'est pas l'Église romaine; celle-ci n'est qu'une partie de la première; elle est avec elle dans le même rapport que l'espèce au genre. Toutes les Églises particulières sont faillibles et peuvent errer en matière de foi; l'Église romaine est du nombre, elle possède donc évidemment bien moins d'autorité que l'Église universelle, puisqu'elle n'a que le pouvoir que celle-ci veut bien lui concéder[1].

Après la sublime distinction que Gerson vient de faire, et dans laquelle il nous a laissé entrevoir le fond de sa pensée, il semble effrayé du chemin qu'il a parcouru; semblable à un homme qui se sent pris en flagrant délit, il se hâte de revenir un peu sur ses pas et de rentrer sur le terrain de l'orthodoxie. A l'union de quelle Église devons-nous travailler? dit-il. Évidemment à celle de l'Église universelle; nous devons nous efforcer de ramener la paix et la concorde parmi ses membres, et nous devons travailler au salut de ceux qui sont errants et séparés. Ici, nous sommes un peu dans l'obscurité. Que veut-il dire quand il parle des membres errants de l'Église universelle, et s'ils sont membres de cette Église, qu'est-il besoin de travailler

1. *De modis uniendi.* T. II, 162.

Digitized by Google

à leur salut? Gerson a prévu lui-même les objections qu'on lui ferait, il va au-devant de ces objections, mais il ne les résout pas d'une manière claire. A la fin de notre travail, nous aurons encore l'occasion de parler de la valeur de cette belle idée de Gerson. Quoi qu'il en soit, nous serions assez enclin à dire qu'il a voulu proclamer deux faits qui s'excluent : la visibilité de l'Église invisible. De toutes manières, il y a désordre, et ce désordre doit disparaître. Tous doivent travailler à l'œuvre de la régénération de la société chrétienne; chacun doit être prêt à mourir, s'il le faut, pour le salut du troupeau. Mais à quoi servira le rétablissement de l'union, si l'avarice et la simonie continuent à régner; quelle sera l'utilité de cette réforme, si les mœurs du clergé ne sont pas sanctifiées et purifiées? Tout cela ne servira à rien. La première chose à faire est de restreindre le pouvoir du Pape.

Pouvoir ecclésiastique.

La πολιτεια *ecclesiastica* renfermant à la fois la monarchie, l'aristocratie et la timocratie, il devrait y avoir trois sortes de pouvoirs exercés dans l'Église. Mais à mesure que la monarchie grandissait en absorbant les deux autres formes de gouvernement, les trois pouvoirs se sont concentrés en un seul, et l'autorité représentative a disparu devant l'autorité absolue. C'est cette première autorité dont la ruine a amené le désordre et la tyrannie que Gerson veut revendiquer au profit de l'Église en réduisant celle du Pontife romain à ses justes limites.

Digitized by Google

Puisque Jésus-Christ est le fondateur de la société chrétienne et l'auteur de son mode d'organisation, il en est aussi le législateur. Il a conféré le pouvoir ecclésiastique à ses apôtres, à ses disciples et à leurs successeurs, qui doivent l'exercer jusqu'à la fin des siècles, selon les lois de l'Évangile et pour l'édification de l'Église militante. Cette définition renferme quatre choses, qui distinguent le pouvoir ecclésiastique de tout autre pouvoir : 1° la cause efficiente : Christ a donné l'autorité d'une manière surnaturelle ; 2° la cause matérielle : le pouvoir a été donné aux apôtres, aux disciples et à leurs successeurs ; 3° la cause formelle : selon les lois évangéliques ; 4° la cause finale : pour l'édification de l'Église militante et pour son salut éternel.

Quand on parle du pouvoir ecclésiastique et de ses représentants, il n'est évidemment pas question des simples fidèles, mais de la classe sacerdotale, c'est-à-dire de ceux qui sont destinés au service de l'Église par un signe divin spécial, depuis le plus petit des prêtres jusqu'au Pape. Le sacerdoce, selon la doctrine catholique, et aussi selon la doctrine du chancelier de l'Université, est une institution divine s'exerçant indépendamment du caractère moral de celui qui en est revêtu. Il s'ensuit que les dons surnaturels qui distinguent le vrai chrétien, tels que la foi, l'espérance et la charité, ne sont pas nécessaires à celui qui veut être investi du pouvoir ecclésiastique. La seule chose qui soit requise, c'est d'être chrétien baptisé. Les grâces spéciales sont désirables, mais non exigées, puisque celui qui entre dans les ordres ecclésiastiques devient la demeure où vient se loger le charisme, qui est né-

Digitized by Google

cessairement attaché à la charge de l'officiant. Ce dualisme dans le corps hiérarchique a été la source de l'influence que le clergé s'est acquise, en même temps que la source de l'ignorance et de la dépravation, et nous sommes étonné qu'un esprit aussi profond que Gerson n'en ait pas aperçu toutes les conséquences désastreuses. C'est le principe qui a le plus contribué à la matérialisation du culte. Gerson reproche aux partisans de Wyclef et de Jean Huss d'être tombés dans une grande erreur en voulant que la sainteté fût le caractère distinctif du ministre de Dieu. Mais lui-même n'a pas pu échapper à la contradiction dans laquelle l'application du principe devait le faire tomber, car tout en considérant la dignité ecclésiastique dans son abstraction, il réclame à haute voix, dans plusieurs de ses écrits, la pureté et la sainteté chez l'ecclésiastique.

L'autorité de l'Église se divise en deux pouvoirs distincts : l'un est le pouvoir d'ordination (*potestas ordinis*); l'autre le pouvoir juridique (*potestas jurisdictionis*). Le premier est essentiellement ecclésiastique, je dirai presque théologique; le second est correctif, il agit par la contrainte. Le pouvoir d'ordination comprend lui-même deux choses : 1° la faculté de conférer les ordres; 2° celle d'administrer les sacrements. Les simples prêtres ne possèdent que la dernière; la première appartient aux évêques et aux cardinaux.

Le pouvoir juridique s'exerce aussi de deux manières : il agit extérieurement et intérieurement. Dans le premier cas, il sévit par la contrainte contre les hérétiques et les schismatiques; son arme c'est l'excommunication, qui peut atteindre les nations les plus

Digitized by Google

éloignées. Cette contrainte cependant doit avoir un caractère spirituel, et l'opinion de ceux qui disent qu'on peut agir par la guerre contre ceux qui ne croient point, est fausse et erronée[1]. On ne doit pas même les excommunier d'une manière générale, puisque plusieurs peuvent encore être disposés à obéir[2]. Le pouvoir de juridiction agit intérieurement par l'influence que produit la *prédication* de la Parole de Dieu, l'*illumination* et l'administration des sacrements.

La *potestas ordinis* est illimitée dans son essence et inabdicable une fois qu'on l'a reçue. Il y a plus, tout individu, s'il est prêtre, fût-il un hérétique, qui essayerait de consacrer avec l'intention de le faire, en se servant de la forme et de la matière voulues, consacrerait en effet.

Dans *sa plénitude absolue,* le pouvoir ecclésiastique appartient à l'Église universelle, et considéré sous ce rapport, il est invariable jusqu'à la fin des siècles; envisagé au point de vue *distributif* et formel, c'est-à-dire comme appartenant à tel ou tel ordre de la hiérarchie, la plénitude en appartient au Pape, en ce sens qu'il possède plus d'autorité qu'aucun autre ecclésiastique, et qu'il résume, pour ainsi dire, celle des ordres qui sont inférieurs au sien. Il est de toute évidence que le pouvoir distributif dépend du pouvoir absolu, et doit lui être soumis; or, demander si le Pape doit dominer l'Église reviendrait à cette question : La partie est-elle plus grande que le tout? La distinction que fait Gerson entre le pouvoir absolu et le pouvoir distributif est im-

1. *Sermo de angelis coram rege.*
2. *De jurisdictione spirituali.*

Digitized by Google

portante pour sa théorie : celui-ci est variable, et l'Église a le droit d'en suspendre l'exercice, de le reprendre, si celui qui en est investi s'en sert pour la ruine du troupeau et non pour le bien spirituel des fidèles. Cet enlèvement de l'autorité se voit tous les jours, dit Gerson, et comme le Pape ne possède qu'un pouvoir distributif, bien qu'il l'ait dans sa plénitude, il s'ensuit qu'il est soumis à l'Église ; celle-ci peut faire des lois concernant le Souverain-Pontife, elle peut exercer le pouvoir de la papauté, mais jamais le Pape ne peut exercer celui de l'Église. Prise dans son universalité, elle est infaillible ; elle exerce l'autorité d'une manière souveraine ; elle a le droit de demander au vicaire de Jésus-Christ : Pourquoi fais-tu cela ?

En matière de foi, Gerson affirme l'infaillibilité de l'Église; mais quand il s'agit de juger un fait et surtout un fait purement humain, elle peut faillir. Elle a pu se tromper en faisant telle ou telle canonisation. Cependant, quelles que soient ses décisions, dit-il dans sa *Lettre au duc d'Orléans,* c'est le fait d'une âme pieuse de croire que l'Église universelle ne peut errer.

En traitant du pouvoir que la société chrétienne a le droit d'exercer sur le temporel, notre auteur reste un peu dans l'obscurité et l'indécision. Il hésite à s'élever hardiment contre un état de choses qui existe depuis si longtemps, et que les lois canoniques ont sanctionné. *De fait,* il ne reconnaît aucun pouvoir temporel à l'Église; elle n'en possède aucun par elle-même, car du temps de Christ et des apôtres elle n'en a jamais eu. Cependant, elle a le droit d'exercer celui que les princes lui ont librement accordé et confié. Il

Digitized by Google

serait schismatique de vouloir le lui enlever. Il cherche autant que possible à concilier les deux choses et à prouver qu'elles ne sont pas incompatibles. Au moyen de la scolastique on peut tout établir; on ne part jamais du principe pour arriver au fait, on prend le fait tel qu'il existe et on démontre la réalité du principe. On ne s'avise jamais de transporter une discussion sur le terrain de l'expérience; on ne se demande pas quelles seront les conséquences d'un dogme que l'on vient de formuler. En présence des faits, les savants du moyen âge sont le plus souvent embarrassés et tombent dans d'énormes contradictions. Gerson n'a pas évité cet écueil, il est tombé aussi dans des contradictions, car souvent il se trouve obligé, comme nous l'avons déjà fait remarquer, de combattre dans ses conséquences ce qu'il a soutenu comme principe.

Je veux bien que l'Église ait un pouvoir temporel, dit-il; mais au moins qu'il s'exerce dans sa sphère, et que jamais la juridiction spirituelle, l'excommunication et la censure ecclésiastique ne servent à défendre des intérêts mondains[1].

Il n'est pas certain qu'une juridiction temporelle ait été accordée aux prélats comme venant immédiatement de Dieu, et il n'est pas non plus très-sûr de prétendre que l'Église, par l'autorisation des princes, ait le droit d'avoir un pouvoir séculier[2]. A l'origine de son développement, l'Église n'a pas voulu s'embarrasser de possessions, car Christ voulait que ses traits distinctifs fussent l'humilité et la spiritualité. Avant tout, le

1. *De vita spirituali*. T. III.
2. *De justitia. Sermo coram rege*. T. IV.

Digitized by Google

pouvoir qu'elle possède est spirituel. Les princes ont doté l'Église de biens terrestres, et elle a dû faire des lois pour les régir, puisque l'Évangile ne dit rien là-dessus. Enfin, dit Gerson avec l'accent d'un homme qui prend son parti malgré lui, l'Église a des droits sur son temporel, et bien que ces droits lui viennent des largesses des princes, ils ne peuvent légitimement lui être enlevés.

Du Pape, considéré comme chef de l'Église.

L'anarchie désolante dans laquelle l'Église était plongée par suite du schisme et des désordres intolérables de la cour de Rome, ne diminuait pas seulement le prestige de grandeur et de sainteté qui entourait la papauté, mais elle poussait même plusieurs savants de cette époque à nier la nécessité de l'existence du Pape[1]. Nous ne dirons pas que Gerson n'a pas été assez courageux pour marcher dans cette voie; au contraire, il était intimement convaincu qu'il fallait un chef visible à la chrétienté : c'était le corollaire de sa doctrine sur la nature et l'organisation de l'Église. Dans ce qui va suivre, il n'attaquera donc pas la papauté comme ordre hiérarchique; il commencera même par en démontrer l'origine divine; ce qu'il prétend faire, c'est de dépouiller cette institution de son immense autorité, pour lui redonner le caractère plus chrétien et

1. Dans une lettre datée de 1394, l'Université écrit à Clément VII: *Jam eo ventum est, in tantam perniciem erroremque res processit, ut plerumque passim et publice non vereantur dicere, nihil omnino curandum quot Papæ sint.*

Digitized by Google

plus spirituel dont Christ et l'Église ont voulu la revêtir.

La dignité papale a été divinement instituée comme devant représenter un pouvoir monarchique et royal dans l'Église. C'est d'après cette dignité unique et suprême que l'Église militante peut être appelée une en Christ. Tout individu qui la combat opiniâtrément, ou qui la rabaisse en l'égalant à celle d'un prélat, est hérétique. Il n'est guère possible d'exprimer son orthodoxie en termes plus clairs et plus précis. Cherchant à justifier historiquement, pour ainsi dire, l'existence de la primauté romaine, il dit : « Christ a donné le pouvoir ecclésiastique à tous les apôtres; mais le nombre des fidèles croissant, pour éviter tout schisme, du consentement de toute l'Église primitive, le pouvoir a été donné à Pierre, afin que l'Église représentât une seule monarchie. » Cette vérité catholique n'est pas directement tirée de la Bible, mais elle s'accorde cependant avec les principes de droit divin; car il est naturel de dire que, puisque la foi est une, tous sont obligés d'y adhérer, et il doit y avoir un seul individu chargé de la conserver. Tout en essayant de prouver la nécessité du pouvoir papal, Gerson s'efforce de démontrer qu'il est soumis à l'Église, et que celle-ci a le droit de le faire servir au but pour lequel il a été institué. Cette vérité était d'une immense importance, car elle détruisait d'un seul coup la folle prétention que les Papes avaient de ne tenir leur dignité immédiatement que de Dieu.

Quelle que soit la splendeur dont le siége de Rome se soit revêtu, elle n'exempte pas le Pape de l'obéissance

Digitized by Google

aux lois évangéliques et aux conciles généraux, d'où il suit que ce chef de l'Église est soumis à la correction fraternelle. Il n'est pas non plus exempt de l'obéissance aux lois humaines; sa position l'oblige même à s'y soumettre plus que tout autre. Ses devoirs officiels sont de prêcher la Parole, de défendre la foi chrétienne et de combattre l'hérésie. Il doit édifier le temple de Dieu, consolider la paix de l'Église; voilà le but qu'il doit atteindre en exerçant une autorité spirituelle et non temporelle, puisque Jésus-Christ a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. »

Le Pape et le sacré collége, malgré la haute autorité que l'Église leur concède, ne sont pas infaillibles. Mais comme ils peuvent faire servir leur autorité à ruiner la foi, il faut qu'il y ait une autre règle à laquelle ils soient soumis : cette règle, c'est la supériorité des conciles.

Continuant hardiment son œuvre de démolition, Gerson s'efforce de montrer aux fidèles le Pape tel qu'il doit être; il le dépouille de ses attributs de demi-dieu dont il a voulu s'entourer; il lui redonne le caractère d'homme auquel, dans son orgueil, il semblait avoir renoncé. Le Pape est un homme comme tous les autres mortels; il est formé du limon de la terre, il est pécheur. Comment pourrait-il en être autrement? Aujourd'hui on élit un Pape qui n'était, il y a deux jours, que le fils d'un laboureur ou d'un pêcheur de Venise : cet homme sans pénitence, sans contrition, sans régénération, est-il devenu saint? Qui l'aurait sanctifié? Ce n'est pas le Saint-Esprit, car la dignité ne confère pas la sainteté, mais la grâce de Dieu

Digitized by Google

seulement. Ce n'est pas non plus l'autorité, car les plus grands pécheurs peuvent la posséder. C'est donc une prétention erronée de dire que le Pape est au-dessus de tout jugement. Du reste, voulez-vous des exemples des erreurs de la papauté? Lisez l'histoire; il y a plusieurs pontifes qui ont commis des fautes plus énormes que toutes celles qu'on pourrait trouver chez les simples prêtres.

Comme tous les chrétiens, le Pape est soumis aux commandements de l'Évangile; il est même d'autant plus tenu à les observer qu'il occupe une place plus éminente. Le précepte contenu dans Matthieu, XVIII: «Si ton frère a péché contre toi, dis-le à l'Église», ne serait-il pas applicable au chef même de l'Église, qui est mon frère dans la foi, qui doit être régénéré par les mêmes sacrements et racheté par la même passion de Jésus-Christ? Sans doute la dignité papale doit exciter à la sainteté, mais elle ne rend pas saint, pas plus que les habits sacerdotaux. Oui, le vicaire de Jésus-Christ doit être un modèle de vertu, car ne serait-il pas ridicule de dire que celui qui prétend avoir le pouvoir de lier et de délier sur la terre et dans le ciel est un fils de perdition, un avare, un simoniaque, un menteur?

Après avoir tracé le tableau des attributions et du caractère du vrai Souverain-Pontife, après lui avoir assigné la vraie place qu'il doit occuper dans l'Église, Gerson nous dépeint ce que sont devenus ces serviteurs de Dieu, les vices qui les caractérisent, la violence qu'ils exercent partout et les énormes prétentions dont ils sont remplis.

Digitized by Google

Par les honneurs qu'on leur a rendus, dit-il, ils se sont laissés aller à un orgueil arrogant; par ambition et par avarice, les pontifes romains ont enlevé toute autorité aux évêques, qui, dans l'origine, étaient leurs égaux. Le clergé d'à présent n'est plus qu'un vain fantôme; le Pape s'est réservé tous les bénéfices ecclésiastiques, il a ramené toutes les causes à son tribunal, il s'est érigé juge suprême en matière de foi, il a cassé les décrets des conciles quand cela pouvait tourner à son profit. Au lieu d'être le berger du troupeau, il est un loup qui tond les brebis et les dévore. Est-il étonnant que le monde commence à douter de la sainteté des vicaires du Seigneur, puisqu'ils ressemblent à ces Pharisiens assis dans la chaire de Moïse, et fermant aux hommes le royaume des cieux?

Il est certain que le désordre et la misère de l'Église viennent de l'immense pouvoir temporel que le Siége de Rome s'est arrogé. Gerson ne refuse pas tout pouvoir de ce genre à la papauté, mais l'autorité temporelle ne doit jamais égaler la puissance spirituelle, de manière à agir, comme le Pape l'entend, sur les prêtres et encore moins sur les laïques. Le chef de l'Église peut présider aux biens ecclésiastiques, mais il doit le faire sans oppression et sans usurpation sur les autres membres de la société chrétienne. Enfin, il ne doit agir contre le pouvoir séculier que lorsque celui-ci s'efforce de nuire à la foi et à la religion[1]. Qui a jamais entendu dire qu'autrefois les princes et les rois aient prêté serment au Pape, et qu'au moyen d'argent on

1. *De potestate ecclesiastica.* T. II.

Digitized by Google

pouvait priver les prêtres et les évêques de leur ministère? Le bas clergé, dans son ignorance, a consenti à toutes les rapines, et, chose extraordinaire, maintenant qu'on demande une réforme, on trouve cependant des ecclésiastiques qui prétendent et soutiennent que le temps a sanctionné cet état de choses, et que le Concile ne doit rien y changer.

Prenant la prétendue donation de Constantin pour un fait historique, Gerson ajoute: «Si l'empereur et ses successeurs ont donné des biens temporels, c'était pour que les Souverains-Pontifes et les prêtres en fissent un usage pieux et en aidassent les pauvres. Mais, oubliant d'où ces richesses venaient, les Papes ont prétendu qu'elles leur avaient été données par Dieu. O honte! Judas a autrefois vendu Christ pour trente pièces d'argent, mais les Papes de notre époque le vendent tous les jours pour cent et pour mille, car lorsqu'ils ont conféré quelques biens ecclésiastiques, ils les reprennent de nouveau pour les revendre. Voyez l'état de la cour de Rome: il n'y est jamais question de chasteté, de miséricorde et de foi, ni de pureté de mœurs. Ce devrait être une demeure spirituelle, mais ce n'est qu'un repaire de tyrannie et de corruption.»

Quant à la juridiction et aux possessions temporelles, on entend, dit notre auteur, deux avis exagérés: l'un est une détraction, l'autre une adulation. Dépouillez les ecclésiastiques de tout pouvoir séculier, s'écrient les uns, l'Église ne doit avoir aucune possession et les prêtres doivent être jugés par le pouvoir séculier. Tout ce que les ministres de la religion ont au delà du nécessaire est une rapine et un sacrilége. L'adulation, au

Digitized by Google

contraire, murmure aux oreilles du Souverain-Pontife : Quelle sublime puissance tu as! aucune autre ne lui est comparable. Tout pouvoir t'a été donné par Christ dans le ciel et sur la terre, et comme tous les pouvoirs viennent de Dieu, ils t'appartiennent tous. Constantin, en faisant une donation à Sylvestre, n'a fait que lui rendre ce qu'il retenait injustement. Ce serait retomber dans le manichéisme, de dire que le monde n'est pas gouverné par un seul chef. Tous les biens appartiennent donc au Pape; il ne peut commettre de simonie. On ajoute même qu'il est au-dessus de toute loi, et que nul ne peut se soustraire à son obéissance. Dans ce conflit des opinions, Gerson tranche la difficulté en disant que l'Église peut avoir des biens temporels, mais qu'elle doit en user pour des usages pieux, et que, quant à la juridiction civile, elle ne doit exercer que celle qui lui a été volontairement concédée par les princes.

En retraçant le tableau des empiétements des Papes, et des désordres qui en sont résultés, Gerson n'ignorait pas les moyens dont la cour romaine s'était servie pour satisfaire son ambition. Il a entrevu la fausseté des décrétales, et là-dessus, nous citerons les paroles qu'il adresse à Pierre d'Ailly : « *Sed perpende, mi frater, quanta fraude, quanta astutia, temporibus antiquis fuerint facta et scripta quamplurima ad tenendam hanc dignitatem papatus*[1]. »

Que doit faire l'Église en présence d'abus si exorbitants? Sa conduite est toute tracée : elle n'a qu'à se

---

1. *De modis uniendi ac reformandi ecclesiam.* T. II, p. 166.

Digitized by Google

souvenir de la supériorité que lui donnent son infaillibilité et son universalité. Certes, ceux-là s'opposent à la paix, qui prétendent qu'on ne doit point discuter le pouvoir papal, que le chef suprême de l'Église ne peut pécher, qu'il est omnipotent, et que tous ceux qui lui désobéissent ne sont plus en état de grâce. Pour le salut d'un royaume, on dépose un roi ou un prince; l'Église n'aurait-elle pas le droit de faire la même chose pour un prélat d'une naissance obscure? N'est-il pas dur de dire que le fils d'un pêcheur vénitien a occupé la papauté pour insulter les princes et les rois, et qu'il a été la cause de tant de scandales et de désordres?

L'Église doit rentrer en possession de son pouvoir, elle doit retrancher les membres qui peuvent le plus facilement nuire, à cause de l'autorité dont ils sont revêtus. Le vicaire de Jésus-Christ doit donc être déposé quand il se montre scandaleux, et que, par son exemple, il entraîne les fidèles au péché et les détourne de la foi. Dieu n'a établi dans son Église aucun ministère qui ne soit pour l'édification; or, toutes les fois qu'une partie de ce ministère travaille au détriment de la religion, elle doit résigner volontairement ses fonctions; si elle refuse, l'Église agira par la force, en vertu de son autorité suprême[1].

Prêcher une obéissance aveugle au Pape, n'est-ce pas répandre la plus pernicieuse des doctrines? Il est une foule de cas où, non-seulement l'Église entière, mais un seul individu a le droit de désobéir. Supposons que le Souverain-Pontife commande de ne pas croire à la

1. *De auferibilitate Papæ*. T. II.

Digitized by Google

Procession du Saint-Esprit: un théologien ou un autre savant versé dans la doctrine chrétienne ne pourra-t-il pas discuter raisonnablement et démontrer au Pape qu'il est dans l'erreur?

En terminant ce chapitre sur le caractère et l'autorité de la papauté, nous citerons encore un passage assez curieux qui montre jusqu'à quel point Gerson a élevé le pouvoir de l'Église au-dessus de celui des Papes. L'Église peut déposer son chef, si celui-ci est schismatique, hérétique, ou atteint d'aliénation mentale; mais, outre ces différents cas, il y en a un autre qui autorise aussi la déposition, si cette déposition devait avoir pour but de ramener une quantité de schismatiques à l'Église, en supposant qu'ils ne veuillent pas du Pape existant. Ici encore, on voit que Gerson ne recule devant rien, quand il s'agit de réaliser le grand fait de l'unité ecclésiastique.

Des Conciles.

C'était un grand pas de fait que d'avoir renversé l'autorité souveraine des Papes, pour rétablir le pouvoir absolu de l'Église. La forme de gouvernement ecclésiastique que Gerson cherche à relever dans sa lutte, c'est celle d'une monarchie tempérée par l'autorité représentative de toute la chrétienté. Comme il était impossible que l'Église entière se rassemblât pour délibérer en commun, son autorité représentative ne pouvait s'exercer que par délégation. En remontant un peu le cours de l'histoire de l'Église, la forme de cette délégation était toute trouvée: c'était celle des conciles.

Digitized by Google

On se souvint de l'autorité qu'ils avaient exercée; il ne s'agissait plus que de les remettre en vigueur et de leur redonner le prestige qu'ils avaient perdu. La question du rétablissement de ces assemblées et de leur souveraine autorité n'était pas facile. Depuis longtemps l'Église n'en avait plus vu, et le droit canonique du moyen âge avait attribué au Pontife romain le droit de les convoquer ou de les dissoudre, d'accepter ou de révoquer leurs décrets.

Gerson aborde courageusement la question. Il définit le concile: « une réunion des différents ordres hiérarchiques assemblés en un même lieu, de manière à représenter suffisamment l'Église universelle, et dont le but est de délibérer sur l'organisation, le gouvernement, la foi et l'état moral de l'Église »[1].

Pour donner à cette représentation de l'Église un caractère plus général, il ajoute qu'aucun fidèle ne pourra en être exclu, et qu'il sera permis à chacun de s'y faire entendre, soit pour instruire, soit pour être instruit. Le résultat définitif des délibérations ne sera voté que par les ecclésiastiques, quel que soit le rang qu'ils occupent.

La nécessité des conciles découle avant tout de ce fait qui a déjà été clairement établi, c'est que le Pape est pécheur et peut tomber dans l'erreur comme les autres hommes. Or, comme il occupe la dignité la plus élevée de la hiérarchie, s'il est infidèle, il fera d'autant plus de mal qu'il possède une autorité plus grande. Il faut donc pouvoir remédier au mal en proclamant hau-

1. T. II, 205, 270.

Digitized by Google

tement le pouvoir absolu du concile, qui aura le droit de demander au Pape raison de ses actes envers l'Église. Gerson prévoyait que de tels principes ne seraient pas facilement acceptés, et que la plus grande opposition viendrait des cardinaux. « Quand on leur parlera de convoquer ainsi l'Église, ils ne voudront pas s'en soucier; ils prétendront que c'est au Pape à le faire. Du reste, ajouteront-ils, il est si bon pour nous, il nous donne des bénéfices, nous ne pouvons donc pas nous opposer à son autorité. De la part des cardinaux italiens, on ne peut donc attendre aucun appui pour la réforme demandée. Ils sont adulateurs, ils ne travaillent que pour des intérêts temporels, ils sont corrompus, et la corruption croissant, la haine pour la vérité croît aussi. »

A qui appartient donc le droit de convoquer le concile? Voilà la première question à résoudre. Bien que l'Église possède l'autorité souveraine, Gerson reconnaît cependant au Pape le droit d'initiative dans cette œuvre, s'il est animé de bonnes intentions, et s'il agit selon son devoir comme un vrai serviteur de Dieu, pour le bien commun et non dans son intérêt particulier. Mais un Pape schismatique et hérétique n'a nullement le droit de réunir cette assemblée délibérante; les cardinaux, les évêques et les princes se chargeront de ce soin. Toutes les fois qu'il s'agira de délibérer sur la personne du chef de l'Église, il n'appartiendra pas à ce dernier de convoquer le concile: son pouvoir retourne à la société chrétienne qui, une fois réunie, exerce toute l'autorité papale. Le concile a le droit de lier et de délier; il peut limiter le pouvoir du Souve-

Digitized by Google

rain-Pontife, il peut le déposer, en élire un autre, faire de nouveaux décrets en abolissant les anciens; en un mot, agissant sous l'influence du Saint-Esprit, il est infaillible comme l'Église universelle, et il sera impossible d'en appeler de l'autorité de ce concile à celle du Pape.

Plein de joie en pensant au glorieux tableau qu'offrira l'Église ainsi réunie, Gerson s'écrie: « Voici le jour du concile qui s'avance; il va donner une tête à l'Église, afin que la paix et la concorde fleurissent de nouveau. Cette convocation faite par les princes et les évêques ne sera pas infructueuse; on verra l'Église former de nouveau une sainte société, et nous marcherons tous dans la lumière de l'Esprit. Mais que l'Église prenne garde, sous quelque prétexte que ce soit, d'accorder au Pape le pouvoir de se soustraire aux décrets du concile et de les interpréter ou de les changer selon le besoin des temps. »

Bien que le concile puisse exercer pleinement toute l'autorité papale, il ne faut pas en conclure que l'Église puisse être gouvernée sans Pape jusqu'à la fin des siècles, et que le concile puisse donner aux évêques et aux prêtres un pouvoir sans limite sur leurs troupeaux. Bien que l'Église assemblée pour délibérer puisse se passer de Pape pendant quelque temps, elle ne peut pas rester indéfiniment sans chef. Soit qu'il meure, ou que l'Église le dépose, elle devra immédiatement procéder à une nouvelle élection. Il n'en reste pas moins vrai, toutefois, que toutes les assertions sont fausses et injurieuses qui refusent de reconnaître la supériorité des conciles sur la papauté.

Digitized by Google

Du Clergé et du Ministère ecclésiastique.

Jusqu'à présent Gerson a déposé dans le droit canonique de grands principes dont l'influence ne se fera pas encore sentir immédiatement, mais qui ne pourront manquer d'être féconds dans un avenir qui n'est pas très-éloigné. Une fois rendue à elle-même, redevenue maîtresse de son organisation, l'Église devait travailler beaucoup plus efficacement à la régénération de ses enfants. Réveiller les prêtres d'une torpeur qui durait depuis des siècles, leur donner de l'instruction pour les arracher au vain formalisme qui avait fait disparaître l'esprit du christianisme, agir sur le peuple pour faire naître en lui le sentiment d'une vie religieuse plus spirituelle et surtout plus morale, en lui révélant les grandes vérités de l'Évangile, voilà quels étaient les premiers efforts que devait s'imposer la Réforme. L'illustre chancelier avait embrassé l'œuvre de la régénération de l'Église dans toute son étendue; aussi ne s'est-il pas arrêté en chemin en se contentant d'agir contre la papauté en faveur de l'Église et des conciles. Son âme pieuse voit toute la ruine de la société chrétienne, la dégradation morale qui règne impunément dans toute la hiérarchie ecclésiastique, et l'idolâtrie qui a remplacé le culte en esprit et en vérité. Il veut porter remède à tout dans la mesure de ses forces.

Quel sombre tableau il trace des vices du clergé de son temps! Répondant à l'objection de ceux qui disent que l'Église n'a pas besoin de réforme, puisqu'elle est fondée sur le roc, que les vents et les tempêtes ne peu-

Digitized by Google

vent l'ébranler, et qu'elle ne peut souffrir de ruine, il énumère plus de soixante-dix griefs contre les ministres de la religion. — Où est l'évêque qui soit choisi pour sa science et la pureté de sa vie? Semblables à des enfants, ils ignorent tous les choses spirituelles; ils ne savent pas même les psaumes et les cantiques. Les clercs ne possèdent-ils pas des prébendes dans deux villes à la fois? Sans aucun prétexte, ils se font payer pour la confession, pour les enterrements, etc. Les évêques n'habitent point leurs diocèses; ils se plaisent au jeu, à la chasse, et la plupart se livrent au commerce; ils sont relâchés dans l'exercice de leurs fonctions spirituelles, mais ils se montrent très-actifs pour leurs intérêts mondains. Quand ils sont embarrassés dans leur manière d'agir, ils recourent aux superstitions païennes et consultent les devins. Dans la distribution des bénéfices, on ne voit que du népotisme: les prélats nomment leurs parents et leurs amis aux charges dont ils disposent. Les voit-on jamais reprendre, corriger les méchants et les malfaiteurs? Ils ne visitent pas même leurs paroisses une fois dans l'année. Ils étalent un luxe effréné; quelques-uns, oubliant le respect qu'ils se doivent à eux-mêmes et surtout à l'Église, entrent dans les auberges et s'y enivrent. Il résulte de tout cela que le culte divin disparaît. Les évêques, les abbés et les moines sont tous plutôt des officiers du fisc que des ministres du Christ A des hommes instruits et sages, on préfère les enfants des nobles pour les dignités ecclésiastiques. Il s'ensuit que l'Église, au lieu de combattre la corruption et les vices du monde, est gouvernée par le monde. Levez les yeux, et voyez si les cloîtres ne

Digitized by Google

sont pas devenus des lieux de prostitution, les cathédrales des cavernes de voleurs. — Gerson est intarissable dans ses accusations : il attaque les indignes canonisations que l'on a faites, en rappelant celle de sainte Brigitte; il rappelle les lois iniques faites dans quelques pays, et notamment en Livonie, où l'on ne donne plus l'eucharistie au peuple[1]. A la vue de tant d'abus, le pieux Gerson s'écrie en s'adressant au concile : «Purgez la maison de Dieu! Que la réforme commence promptement chez les prélats, les moines et les prêtres, pour que tous se fassent remarquer par l'honnêteté de leur vie, leur science suffisante, et qu'ils ne soient dans l'Église les premiers que par leurs vertus et leur instruction.»

Si la juridiction spirituelle exercée par un ecclésiastique était nuisible à ses paroissiens, surtout dans l'ordre des choses qui concernent la foi et la religion, cet ecclésiastique doit résigner son autorité: la charité l'y oblige pour éviter tout scandale. Si, au lieu de paître le troupeau et d'atteindre le but pour lequel son ministère a été institué, il ruine la foi des fidèles, il doit abdiquer volontairement ses fonctions. Les ministres du Seigneur sont chargés de prêcher la Parole de Dieu pour amener les âmes à Christ. En résumé, leur devoir est de purifier, d'illuminer et de conduire à la perfection.

Celui qui désire l'épiscopat à cause de l'éminence de la dignité, ou dans le but d'être appelé *Rabbi* et d'avoir la première place aux festins, pèche par vanité et par

1. *Defectus virorum ecclesiasticorum.*

Digitized by Google

orgueil; celui qui le désire à cause des biens matériels qu'il procure, pèche par simonie et par avarice. Tous ceux qui veulent devenir pasteurs, doivent s'éprouver sérieusement, car ils désirent souvent dans un but charnel ce qu'ils croient rechercher dans un but de charité. L'évêque doit être irrépréhensible, il doit être fidèle, et ne pas égarer les brebis par l'exemple d'une mauvaise vie, et ne pas abandonner ceux qui sont dans le besoin. L'ecclésiastique sera un traître, à l'exemple de Judas, si, oubliant la valeur des âmes, il s'abandonne à des désirs immodérés, à la volupté et aux plaisirs. Il sera un Judas, si, se mêlant à l'Église et aux saints, il les abandonne pour retourner dans la société des méchants. Il en sera de même de celui qui prêchera Jésus-Christ et le reniera par ses œuvres. Ce qu'il y a de plus déplorable dans notre époque, dit le vénérable Gerson, c'est que les pasteurs refusent toute correction et toute réforme; ils aiment la confusion et le désordre: la Parole de Dieu est falsifiée, car il est permis à tout le monde de l'interpréter[1]. — Gerson, comme mystique, détestait les discussions théologiques; ceux, dit-il, qui veulent aller au delà des vérités révélées, sous le prétexte de faire de la théologie, se creusent un abîme. Il a émis un beau principe qui est le suivant: «Il vaut mieux apprendre à vivre qu'à disputer, car la voix des œuvres résonne plus au loin que la voix des paroles.» Le fait de l'existence de la communauté chrétienne ne suffit pas pour entretenir la vie; il doit y avoir des ministres ordonnés pour guider les âmes et les amener

1. *De statibus ecclesiasticis*. T. II.

Digitized by Google

à Christ en leur distribuant la nourriture spirituelle. Le bon pasteur doit donner sa vie pour ses brebis dans la mesure de ses forces : ce devoir est attaché à sa dignité. Il doit être instruit dans la saine doctrine, afin d'être en état de rendre raison de sa foi quand l'occasion s'en présentera. Il doit être armé du glaive de l'Écriture, pour combattre partout le vice et le péché. L'Église a le droit d'exiger de lui une certaine éloquence douce et persuasive ; il doit prêcher la pénitence et la foi pour réformer les mœurs. Avant tout, qu'il soit étranger à l'avarice et au luxe, car autrement il fait plus de mal par son exemple que de bien par sa prédication. La vocation du pasteur, on le voit, est une vocation sainte, et nul ne doit en être chargé qui ne soit approuvé pour cela. Nous sommes bien loin de la doctrine théorique exprimée plus haut, que la grâce du baptême suffit pour être revêtu d'une dignité hiérarchique. — Gerson ne paraît pas avoir accordé une grande valeur ni un grand mérite à la vie monastique et aux exercices ascétiques. La religion chrétienne peut être très-bien observée, sans qu'il soit nécessaire de se lier par des vœux ; elle n'a pas besoin, pour être parfaite, d'être augmentée d'une autre religion que saint Anselme appelle religion factice, qu'on prétend trouver dans des observations prescrites par saint Augustin et d'autres pères, et qu'on décore avec arrogance du nom de *Status perfectionis*[1].

Enfin, pour terminer les conseils qu'il donne aux prêtres, il leur recommande de redresser les torts, de

1. Lettre à Math. Grabow. T. I, 467.

Digitized by Google

s'opposer à ce qu'on opprime l'orphelin, d'être charitables et hospitaliers, et de se servir de leur superflu pour soulager la misère et la souffrance.

Il est impossible d'exprimer d'une manière plus claire et plus nette les devoirs du ministre de l'Évangile. Malheureusement, Gerson prêchait dans le désert, car il oubliait la seule chose qui était capable de faire triompher les principes qu'il émettait : c'était de remettre le peuple en contact avec la Parole de Dieu. On est péniblement étonné de voir qu'un esprit aussi chrétien, qui comprenait si bien l'influence de l'Évangile, en ait interdit la traduction en langue vulgaire pour en défendre la lecture au peuple, disant qu'il valait mieux ignorer que de s'exposer à ne pas comprendre ou à mal comprendre[1].

Analyse de la doctrine, sa valeur et son influence.

Après avoir exposé en détail les idées de Gerson sur l'essence, l'organisation et les attributs de l'Église, il nous reste encore à jeter un coup d'œil d'ensemble sur sa théorie, pour en apprécier la vraie valeur réformatrice et l'influence qu'elle pouvait produire sur le mouvement des esprits.

Comme nous l'avons dit au commencement de notre préface, Gerson ne doit pas être envisagé comme un réformateur. Profondément attaché au dogme de son Église, il aurait été effrayé à l'idée d'y porter atteinte. Son but n'est pas de détruire le catholicisme, mais de

1. *Sermo contra adulatores regum.* T. IV, 623.

Digitized by Google

réprimer les excès de son gouvernement et les abus de son organisation. S'il lutte, c'est pour rendre à l'Église son autonomie et pour que les fidèles redeviennent les fils de cette Église au lieu d'être les serviles sujets de la papauté. Soutenu par le clergé français, et surtout par l'Université de Paris qu'il représentait si dignement, il s'est fait le champion des idées libérales du catholicisme pour terrasser le parti ultramontain. En général, on peut résumer le but de son activité et de tous ses efforts de la manière suivante : Il pose en principe que l'Église n'est pas une monarchie absolue, mais une monarchie subordonnée aux lois d'une autorité représentative; que le Pape n'est que le chef ministériel de cette Église dont Jésus-Christ est le seul chef essentiel; que tous les évèques tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu, et que, par conséquent, il n'émane et ne dépend pas de celui du Pontife romain; que l'infaillibilité appartient à l'Église, ou au concile qui la représente suffisamment, et non au Pape seul; que ce concile, lorsqu'il est œcuménique, est supérieur à l'autorité du vicaire de Christ, que les cardinaux, les évêques et les princes ont le droit de le convoquer sans l'autorisation du Saint-Siége; que le Pape n'a aucun pouvoir direct sur la personne des rois; enfin, qu'il fallait un clergé plus moral et plus instruit. Ces principes étaient hardis pour le temps, cependant ils étaient incapables de produire une réforme évangélique, car ils n'attaquaient pas directement la cause du désordre. C'était une grave erreur de penser qu'il était possible de réformer les abus du gouvernement ecclésiastique sans toucher aux

Digitized by Google

dogmes qui en étaient la source. Gerson ne nous paraît pas avoir bien compris toute l'influence que les institutions religieuses d'un peuple exercent sur la moralité de ce peuple, sur son intelligence et ses progrès spirituels. Partant de la définition que l'Église est une monarchie divinement instituée par Christ avec toute son organisation hiérarchique, il ne pouvait guère prêcher qu'une réforme extérieure. Il a écrit des pages magnifiques où il dépeint le caractère de pureté et de sainteté qui devait distinguer l'Église qu'il rêvait; mais son tableau devait rester à l'état d'une conception idéale, vu l'insuffisance des moyens qu'il employait pour le réaliser. Toute religion un peu spirituelle produit une Église ; celle-ci est donc une conséquence; le fait, c'est la religion. Or, le christianisme, sous ce rapport, a suivi la marche habituelle : à mesure qu'il se répandait, il a engendré la société chrétienne, mais il a laissé à la liberté de l'homme le soin de l'organisation, qui n'est que temporaire. S'il est logique d'admettre que la conséquence ne se produit qu'après une mûre conception du fait, on ne peut pas dire d'une manière absolue que Jésus-Christ a fondé l'Église; elle doit son existence à l'humanité. Imposer aux hommes un système ecclésiastique tout fait, c'est leur imposer en même temps la nécessité de concevoir et d'interpréter les vérités de la religion d'une manière déterminée. L'idée monarchique d'une Église conduit donc nécessairement à l'autorité absolue en matière de foi, et ne pourra jamais convenir au christianisme, dont elle détruit la spiritualité et la liberté.

En proclamant la divinité du sacerdoce, Gerson ne

Digitized by Google

pouvait revendiquer la liberté religieuse pour tous les chrétiens, et il paralysait par le fait même les efforts qu'il faisait pour régénérer les masses. Une caste sacerdotale, confisquant les idées religieuses à son profit, forme nécessairement une Église de mystère et d'autorité. L'histoire des religions païennes en est la preuve. Les prêtres de l'antiquité se réservaient le monopole de la science et de l'instruction, ils enveloppaient leurs doctrines d'un mystère absolu, et se servaient de leur influence pour s'enrichir. Or, ce qui est arrivé dans le paganisme devait se produire dans le christianisme par l'institution du sacerdoce. Le peuple voit la divinité dans le prêtre et il ne fait aucun effort pour s'élever plus haut; mais à côté de ce caractère divin qui distingue ce représentant de Dieu, il voit aussi toutes les faiblesses humaines, et comme il ne s'imagine pas qu'il puisse être meilleur et plus pur que ses directeurs spirituels, il ne fait aucun effort pour se moraliser, il s'abandonne à la puissance magique du sacerdoce, et il ne fait plus consister la religion qu'en un vain formalisme, en pratiques extérieures, auxquelles il attribue une influence mystérieuse. Gerson n'a pas compris le grand principe du sacerdoce universel; au contraire, il en avait peur. Le premier devoir d'un réformateur était de proclamer au peuple qu'il avait droit à la vérité, et que celle-ci n'est le monopole exclusif de personne.

Pour donner un piédestal solide à sa théorie de l'unité de l'Église, Gerson s'est vu obligé de maintenir la papauté comme devant être la personnification visible et extérieure d'un fait. Or, l'expression de l'unité est

Digitized by Google

avant tout le gouvernement d'un seul : le Pape est donc nécessaire; sans lui l'Église est incomplète, elle ne forme plus un seul corps. Mais une fois la nécessité du Souverain-Pontife démontrée, Gerson est en peine de sa création, on dirait qu'il ne sait qu'en faire. Quelles seront ses attributions? Il les aura toutes, et en même temps il n'en aura aucune. Il est le premier de tous les prélats, tout en étant leur égal; il possède la plénitude du pouvoir ecclésiastique, mais il ne l'exercera que d'après l'autorisation et selon le bon vouloir de l'Église; il est le vicaire de Jésus-Christ, et cependant il n'est qu'un pécheur formé du limon de la terre comme tous les autres hommes. En thèse générale, on peut dire que le Pape est une grandiose statue qui n'est debout que pour représenter une idée: celle de l'unité. En détruisant le pouvoir temporel des Papes, Gerson devenait l'auteur d'un fait qui devait avoir de graves conséquences pour le Saint-Siége. En effet, l'autorité spirituelle seule n'était pas suffisante pour maintenir tous les peuples sous l'empire d'un même code dogmatique, et pour conserver l'unité. Dès lors, une séparation devenait possible et nécessaire, comme conséquence des divers développements spirituels qui devaient se produire dans la pensée humaine, une fois qu'elle serait rentrée en possession d'une partie de ses droits.

Gerson a fait une grande faute en voulant conserver pour l'Église le même pouvoir que celui que les Papes voulaient exercer seuls. Il est vrai que ce pouvoir, en devenant une abstraction, perdait énormément de sa force. Quoi qu'il en soit, la vérité est que la société chrétienne ne peut et ne doit avoir aucune autorité

Digitized by Google

coercitive; la nécessité de l'obéissance n'est qu'une nécessité morale, résultant de l'adhésion à la même foi. On ne refuse la contrainte au gouvernement de l'Église que parce qu'il est impossible qu'elle l'ait, puisque l'homme ne lui est attaché que par une affection spirituelle. En maintenant le pouvoir juridique avec tous ses attributs, on arrive à la domination de la chair et à l'asservissement de l'esprit. Nous dirons donc que Gerson, en voulant conserver l'organisation catholique telle qu'elle existait, n'a eu que le mérite de la concevoir d'une manière idéale. Il désirait un pape, mais un pape remarquable par la pureté de ses mœurs, exerçant une autorité douce et spirituelle. Il voulait un clergé offrant l'exemple de toutes les vertus, malheureusement ses désirs n'étaient guère qu'une chimère. Pour produire une réforme efficace, le savant chancelier a cru qu'il fallait commencer par les hauts dignitaires; c'était une erreur, il fallait au contraire réveiller le peuple pour l'amener à agir sur son clergé. Le mouvement devait se produire de bas en haut. Cela ne pouvait se faire qu'en mettant l'Évangile entre les mains de tous; on aurait proclamé du même coup cette autre vérité: L'Église ne doit pas avoir de sacerdoce, elle ne peut avoir qu'un ministère.

Le principe qui devait être le plus fécond parmi tous ceux que le savant chancelier a formulés dans le but d'amener une réforme, était celui de l'universalité et de la spiritualité de l'Église. Quel est, dans l'esprit de ce pieux prélat, le vrai sens de cette grande idée, qui n'a guère été mise au jour dans toute sa splendeur que par la Réformation? Partisan du nominalisme, et n'ad-

Digitized by Google

mettant pas que la conception ou l'idée puisse exister indépendamment des objets, Gerson a dû difficilement croire à l'existence d'une Église invisible composée exclusivement de tous ceux qui ont la vraie foi en dehors de l'organisation hiérarchique du catholicisme. Cette Église universelle, en tant qu'elle existe, doit chercher à se produire sous une forme visible. Elle embrasse tous les vrais chrétiens, il est vrai, mais son état normal et parfait est l'unité réelle et saisissable; voilà pourquoi tous doivent concourir à la paix et à l'union : c'est dire en d'autres termes que tous ceux qui font partie de l'Église invisible doivent aussi désirer faire partie de l'Église catholique romaine, puisqu'elle seule représente bien l'unité dans la personne de son chef, qui est le Pape. Il ne faut pas oublier qu'en s'exprimant sur l'Église universelle, Gerson voulait amener la réconciliation de l'Église grecque avec l'Église latine; nous hésitons donc un peu à croire qu'il ait envisagé l'universalité comme compatible avec la diversité des formes extérieures, et qu'il ait répondu *oui* à la question suivante: Les chrétiens qui persistent dans leur schisme et qui rejettent la hiérarchie romaine font-ils partie de l'Église universelle? Quoi qu'il en soit, nous aimons à contempler dans l'esprit de cet homme vénérable cette doctrine si chrétienne de l'Église invisible. Il ne l'a pas nettement accentuée, il l'a un peu laissée dans l'ombre, parce qu'il ne s'est pas élevé à l'abstraction nécessaire; il n'a pas fait une distinction aussi radicale que Jean Huss, que le concile condamna surtout pour son réalisme et sa théorie sur l'Église. Gerson croyait encore trop à la sainteté de cette dernière comme

Digitized by Google

institution, il n'était pas assez avancé pour faire retentir cette grande vérité que l'Église est là où est le christianisme, que le christianisme n'est pas nécessairement là où est l'Église.

Si le chancelier de l'Université de Paris n'est pas allé dans ses projets de réforme aussi loin qu'on aurait pu le supposer, il faut en attribuer en partie la cause à son mysticisme. Jouissant d'une paix intérieure et profonde par suite d'une communion intime avec Dieu, il n'a pas éprouvé les mêmes besoins religieux que les hommes de son époque. Ce qui caractérise avant tout la société de cet âge, c'est un vide profond, un malaise inexprimable, résultant de l'ignorance complète de toute vérité religieuse. Pour faire renaître la véritable piété, il fallait tout d'abord répandre la pure connaissance de Dieu, et cela n'était possible qu'en mettant l'humanité en contact avec la Bible, en rendant aux hommes leur droit à la vérité. Nous ne pouvons assez blâmer Gerson d'avoir méconnu la céleste influence de l'Évangile au point d'en défendre la traduction et la lecture. Il fallait proclamer l'infaillibilité des Écritures au lieu de l'infaillibilité du concile, qui est une erreur, puisque, la perfection n'existant dans aucun individu, elle ne pourra jamais se trouver non plus dans une assemblée d'hommes, si grande qu'on la suppose.

Disons, pour terminer notre travail, que Gerson a produit une grande influence en combattant les vices et la corruption de tous les ordres hiérarchiques, et en démontrant que l'Église avait le droit de juger ses conducteurs spirituels et de leur enlever leurs fonctions quand ils se montraient scandaleux dans l'exercice de

Digitized by Google

leur ministère. Nous éprouvons un pieux respect pour tous les efforts que le vénérable chancelier a faits de concert avec son Université pour arriver à un but qu'il n'a que faiblement atteint. Le moment de la lumière n'était pas encore venu. Il appartenait à la Réformation d'édifier l'Église sur une nouvelle base en lui révélant la vraie nature du christianisme, et il lui appartenait de dire au monde que, bien loin d'être chrétien, il avait encore à le devenir.

Vu :

Le Président de la soutenance,

BRUCH.

Permis d'imprimer :

Le Recteur,

A. CHÉRUEL.

Digitized by Google

THÈSES.

I.

La meilleure apologétique est l'affirmation des faits chrétiens.

II.

Tout pasteur dont la doctrine est en désaccord avec les principes fondamentaux du christianisme doit abdiquer son ministère.

III.

Le matérialisme est la négation de la morale.

IV.

Le principe du piétisme est antipathique à toute organisation ecclésiastique.

V.

Le sacerdoce universel implique cependant la nécessité d'un ministère spécial dont les droits ne sont qu'une délégation de la multitude chrétienne.

VI.

Tout prédicateur doit connaître les besoins de son époque pour rendre sa prédication efficace.

VII.

La mission chrétienne parmi les Juifs est restée jusqu'à ce jour presque sans résultat : ce fait est con-

Digitized by Google

forme aux vues de saint Paul sur la conversion de la nation juive.

VIII.

Le pélagianisme est anti-chrétien.

IX.

Abstraction faite de la réalité historique, le récit de la chute concorde parfaitement avec le fait psychologique du péché.

X.

On ne saurait développer les principes de la morale chrétienne en se restreignant au cadre du Décalogue.

XI.

L'histoire des Hébreux atteste l'intervention continuelle de Dieu, et dans son ensemble elle est une théologie.

Digitized by Google

Digitized by Google